



Préfecture Toulouse et réponse à nos courriers

Par **maria**, le **15/11/2010** à **20:51**

Bonjour, j'ai adressé un courrier à M le Prefet de la H Garonne il y a deux mois, en défendant un être très cher contre des attaques xénophobes tenues dans le cadre de l'administration suivies d'une punition (conseil de discipline). Ce courrier n'a jamais eu de réponse et depuis, un fonctionnaire me répond (depuis deux mois) que le courrier se trouve sur le bureau du préfet. Je précise que nous sommes d'origine roumaine. Je me suis adressé à cette administration en tant que contribuable et non pas en tant que parent de celui que je défendais. Est-ce normal? Est-ce que les Français "de souche" sont mieux traités ou de la même façon que ceux issus de l'immigration? Et imposables à hauteur de 6000€ par an... J'ai donc décidé de faire la grève de la faim contre le mépris de ces fonctionnaires.

Par **Marion2**, le **15/11/2010** à **21:15**

[citation]La Préfecture de la Haute Garonne n'a jamais répondu à ce courrier. Bien sûr aucun rendez-vous ne m'a été fixé dans ce sens. Est-il légal (je ne demande pas "normal") qu'une administration fasse preuve d'autant de mépris envers les contribuables seulement puisqu'ils sont d'origine roumaine?[/citation] Bien sûr il est légal que la Préfecture nous ait pas répondu. Votre fils est majeur, c'est à lui de faire les démarches, pas à vous. Entamer une grève de la faim de votre part ne servira à rien et ne fera pas avancer les choses.

Par **mimi493**, le **15/11/2010** à **21:22**

S'il y a eu la discrimination dont vous parlez, si vous avez des preuves, votre fils porte plainte, c'est tout aussi simple. Il peut se faire aider par une association.rnrnPas besoin de crier au complot, de vous la jouer paranoïa parce que du coup, vous n'avez plus aucune crédibilité.rnrnC'est à votre fils d'agir, pas à sa mère. Il est adulte, il n'a plus besoin de sa mère.

Par **mimi493**, le **15/11/2010** à **22:00**

Je ne savais pas qu'une nationalité était une ethnie.rnrnVous continuez à perdre toute crédibilité. Si vous voulez aider votre fils à faire reconnaître ses droits, surtout ne vous en mêlez pas et taisez-vous, vous ne pourrez que le desservir.